



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Thierry Dématraz Architecte Sàrl, à Bulle, au nom de YMAP SA, à Broc, pour l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment existant et démolition d'un garage à voiture. Construction d'un nouveau bâtiment de 6 appartements avec intégration de panneaux photovoltaïques en toiture. Implantation de sondes géothermiques, art. 120 RF Broc, Rue Nestlé 2 et 2a.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, dans un délai de 14 jours **à partir du 31 juillet 2026.**

Le délai est prolongé de 7 jours à partir du 14.08.2026



Broc, le 31 juillet 2026

Le Secrétariat communal